

H A U T E



S A I N T O N G E

Décision 406/2024
AL

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu des délibérations n° 37 du 15 juillet 2020 et n° 66 du 20 juin 2022 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (*point 24, effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des différents sites et bâtiments appartenant à la CDCHS et gérés par elle-même*).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de travail pour accroissement temporaire d'activité avec :

- Madame Rina MEZAWA, en tant qu'assistant territorial d'enseignement artistique, spécialité clarinette, du 1er septembre 2024 au 31 octobre 2024,
- Madame Pascale MONGIS, en tant qu'assistant territorial d'enseignement artistique, spécialité formation musicale, du 1er septembre 2024 au 31 octobre 2024.

Fait à Jonzac,

Le 30 AOUT 2024

Le Président
Claude BELOT

**Communauté de Communes
de la Haute-Saintonge**
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex